Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260506-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

L'an 2026, le 28 mai 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Cathy BERTHOU, M. Nicolas LE GOFF, M. Jean-Guy MAO, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Gérard MARTIN, M. Olivier MICHAL, M. Hubert GAILLARD, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Caroline LE GOUALLEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Bruno POSTEC, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Françoise BOURHIS au Maire

Mme Céline RIGOUS à M. Nicolas LE GOFF

Mme Sophie SELLIN à Mme Cathy BERTHOU

M. Fabian SALAUN à Mme Stéphanie SELLIN

Le secrétaire de séance :

M. Jean-Louis BLOT a été élu secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 19
Procuration : 4
Absent : 0

Délibération 2026 05 06- Vie associative- Election des membres de la Commission mixte du jumelage

Rapporteur : Jean-Guy MAO

Lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025, un règlement relatif à la commission mixte du comité de jumelage a été adopté. Ce règlement prévoit, en son article 2, que cette instance doit comprendre deux élus issus de la majorité et un élu issu de la minorité. Le renouvellement du mandat impose aujourd'hui de procéder à leur désignation.

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Vu le règlement du comité de jumelage adopté lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025, et notamment son article 2 fixant la composition de la commission mixte ;

Considérant la nécessité de désigner les membres de la commission mixte du comité de jumelage afin d'assurer son fonctionnement ;

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260528-COM20260506-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 28 mai 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- unanimement de voter à main levée pour désigner les membres de la commission ;
- de dire que trois élus se sont portés candidats,
- d'élire, selon les résultats du vote ;
    - 2 élus de la liste de D. GUILLOU :
        - Jean-Guy MAO
        - Sophie SELLIN
    - 1 élu de la liste de S. MANUSSET :
        - Fabian SALAUN
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

